

Hygiène et salubrité publique - Santé environnementale

LE BRUIT

L'HABITAT



**ANIMAUX : CADRE
RÉGLEMENTAIRE**

Les agents du service peuvent vous recevoir, se déplacer, vous écouter, vous conseiller et instruire les plaintes pour nuisances.

- Traitement des différents types de plaintes relatives à la santé ou à l'hygiène publique : logement, nuisances sonores d'activités,
- Lutte contre les animaux susceptibles d'occasionner des dégâts (goélands argentés, rongeurs, insectes, frelons asiatiques...)
- Contrôles sanitaires des établissements recevant du public (légionelle, radon, surveillance de la qualité de l'air intérieur...)
- Désinfection, désinsectisation et dératisation sur le domaine public